

COMMUNIQUÉ

Le CN annonce un nouveau programme de rachat d'actions et déclare un dividende en espèces pour le quatrième trimestre de 2012

MONTRÉAL, le 22 octobre 2012 – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration avait autorisé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités afin de racheter, pour annulation, jusqu'à 1,4 G\$ CA en actions ordinaires, mais sans dépasser 18 millions d'actions ordinaires, soit 4,75 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Compagnie, non détenues par ses initiés au 15 octobre 2012. À cette date, environ 431,5 millions d'actions ordinaires du CN étaient émises et en circulation.

En vertu de son programme de rachat d'actions annoncé en octobre 2011, le CN a racheté 16,7 millions d'actions ordinaires au prix moyen pondéré de 80,84 \$ CA par action, excluant les frais de courtage, et a remis près de 1,4 G\$ CA aux actionnaires.

Le nouveau programme de rachat d'actions – débutant le 29 octobre 2012 et se terminant au plus tard le 28 octobre 2013 – sera réalisé au moyen d'une combinaison de transactions discrétionnaires et de régimes de rachat automatique par l'intermédiaire des services de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, ou d'autres systèmes de transactions parallèles, s'ils remplissent les conditions requises, et sera conforme aux règlements de ces institutions. En vertu des règles de la Bourse de Toronto (TSX), le CN pourra acheter quotidiennement un nombre maximal d'environ 202 935 actions ordinaires par l'entremise de la Bourse de Toronto dans le cadre du nouveau programme de rachat d'actions de la Compagnie. Les achats effectués dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront faits au moyen de transactions sur le marché libre ou par tout autre moyen pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto ou par un organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières, y compris au moyen d'ententes privées en vertu d'une ordonnance d'exemption rendue par un organisme de réglementation des valeurs mobilières au Canada relativement aux offres publiques de rachat.

Le prix versé par le CN pour les actions ordinaires correspondra au cours du marché au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, et les achats effectués en vertu d'une ordonnance d'exemption relativement aux offres publiques de rachat le seront à un prix inférieur au prix courant du marché, conformément aux dispositions de l'ordonnance.

La direction et le Conseil d'administration du CN sont d'avis que le rachat par la Compagnie de ses actions constitue une utilisation appropriée de ses fonds.

Luc Jobin, vice-président exécutif et chef de la direction financière du CN, a déclaré : « La solide performance financière du CN a permis à la Compagnie de remettre à ses actionnaires près de 3,5 G\$ CA en rachats d'actions depuis 2010. Le nouveau programme de rachat d'actions visant à récompenser ses actionnaires confirme l'engagement du CN de créer de la valeur, tout en continuant de rechercher d'autres occasions d'affaires. »

Par ailleurs, le CN a aussi annoncé aujourd'hui que son Conseil d'administration avait approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le quatrième trimestre de 2012. Un dividende trimestriel de trente-sept cents et demi (0,375 \$ CA) par action ordinaire sera versé le 31 décembre 2012 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 10 décembre 2012.

Énoncés prospectifs

Certains renseignements contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et aux termes des lois canadiennes régissant le commerce des valeurs mobilières, y compris les achats potentiels d'actions ordinaires pour annulation dans le cours normal des activités. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses, et sont assujettis aux décisions du Conseil d'administration pour ce qui concerne la déclaration de dividendes. La Compagnie met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude.

Les facteurs de risque importants qui pourraient avoir une incidence sur les énoncés prospectifs ci-dessus comprennent, sans en exclure d'autres, les effets de la conjoncture économique et commerciale générale, la concurrence dans le secteur, l'inflation, les fluctuations monétaires et des taux d'intérêt, les variations de prix du carburant, les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires, la conformité aux lois et règlements sur l'environnement, les mesures prises par les organismes de réglementation, les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les inondations et les tremblements de terre, les négociations syndicales et les interruptions de travail, les réclamations liées à l'environnement, les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges, les risques et obligations résultant de déraillements, de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver un résumé des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois canadiennes applicables sur le commerce des valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'au golfe du Mexique, le réseau du CN – la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives – dessert les ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les grandes régions métropolitaines de Toronto, Buffalo, Chicago, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, Green Bay, au Wisconsin, Minneapolis-St. Paul, Memphis, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse www.cn.ca.

Sources:

<u>Médias</u>

Louis-Antoine Paquin Directeur Communications d'entreprise 514 399-6450

Investisseurs

Robert Noorigian Vice-président Relations avec les investisseurs 514 399-0052